

11. Juni 1872. Deutsch-Luxemburgischer Vertrag über die Uebergabe der Wilhelm-Luxemburg-Bahn an die elsass-lothringische Verwaltung.
12. Juni 1872. Die Kammer nimmt das Luxemburgische in die Unterrichtsgegenstände der Volksschule auf.
12. Juni 1795. Die Franzosen schreiben ans Neutor: Rendue à la République française, le 24 Prairial an III.
1874. Das Luxemburger Minen-Gesetz (Régime des mines et minières de fer).
1880. Das Uebereinkommen vom 7. Januar 1880 betreffend Regelung der Liquidationsfrage mit Holland wird von unserer Kammer genehmigt.
1907. Berufszählung im Großherzogtum.

13. Juni 1794. Vorpostengefecht in Frisingen.
1820. Prinz Heinrich geb.
1845. Martin Blum, Gründer der Hemescht, geboren im Pfaffenthal.
1872. König-Großherzog Wilhelm III. macht seinen feierlichen Einzug in Luxemburg.
1874. Gesetz betreffend die Listillation von Zuckerrüben, Melass usw.
14. Juni 1894. Geburt der Prinzessin Maria-Adelheid in Schloß Berg.
15. Juni 1467. Philipp von Burgund, Herzog von Luxemburg gest.
1795. Auf dem Paradeplatz wird der Freiheitsbaum errichtet und die Bürger bringen daran die Tricolore an.
1845. Durch Gesetz wurde die Oeffentlichkeit der Gerichtssitzungen in Strafsachen verfügt.
1845. Ein den Staatsdomänen gehörendes Grundstück wird der Gemeinde F achville (F elzingen) zwecks Bau einer Schule überlassen.
- J. K.

Mon Village

Par Charles BIVORT.

HISTOIRE.

Avant de rappeler l'histoire de mon petit village, il faut esquisser un rapide aperçu de la situation du pays dont ce village faisait et fait encore partie.

Ce sera le cadre naturel et nécessaire de mon récit.



Le Grand-Duché de Luxembourg.

I

Réfugié dans la sombre et mystérieuse forêt des Ardennes qui, selon Jules César, s'étendait du Rhin à la Meuse, l'ancien Celte, farouche et vigoureux, vivant de chasse et de pêche sous un dur climat, se reconnaît dans l'habitant rural actuel du Luxembourg, solitaire, frugal et économe, cultivant avec apreté un sol souvent ingrat.

Environ 150 ans avant J.-C., des peuplades germaniques se mêlèrent aux habitants primitifs du Luxembourg.

Cent ans plus tard, les Romains conquièrent le pays, qui jouissait déjà d'une constitution politique bien organisée. L'empereur romain Gallien bâtit le château de Luxembourg en 260 pour servir de rempart à l'irruption toujours menaçante des Germains.

Dans les siècles qui suivirent la chute de l'empire d'Occident, les vainqueurs germaniques élevèrent, sur les escarpements rocheux, ces châteaux-forts dont les ruines imposantes font encore aujourd'hui l'admiration des touristes.

À la suite de la grande migration des peuples, le pays fut occupé par les Francs. C'est pendant leur domination que le christianisme y fut introduit.

Henri V fut le fondateur de la dynastie des comtes de Luxembourg-Limbourg, dont plusieurs furent empereurs d'Allemagne ou rois de Bohême.

Le Luxembourg acquit une brillante situation sous Jean l'Aveugle, au commencement du XIV^e siècle. Charles IV, empereur d'Allemagne, érigea, le 13 mars 1354, le comté en duché.

L'empereur Sigismond fut le dernier descendant mâle des ducs de Luxembourg-Limbourg.

À la suite de donations et de traités plus ou moins légitimes, les droits de souveraineté étaient, vers 1462, remis aux mains des rois de France.

Louis XI les céda à la maison de Bourgogne. Charles le Téméraire acquit, en outre, les droits problématiques des rois de Pologne, de sorte que la maison de Bourgogne possédait enfin la pleine et entière souveraineté sur le Luxembourg (1).

Le Luxembourg subit, dans les années suivantes, les destinées changeantes de sa maison souveraine.

Les Français assiégèrent plusieurs fois, sous Charles V, la forteresse de Luxembourg, qu'ils prirent en 1542.

Le traité de Ryswick rendit le Luxembourg à l'Espagne (1697), à l'exception des parties cédées à la France par le traité des Pyrénées de 1659.

La paix d'Utrecht, confirmée à Rastadt (6 mars 1714), attribue en 1713 à l'Autriche la souveraineté des Pays-Bas espagnols, y compris le duché.

Le Luxembourg vécut heureux sous le sceptre des Habsbourg. Pendant le règne de Marie-Thérèse, il y eut, suivant l'expression imagée de nos ancêtres, des paysans assez riches pour labourer avec un soc d'argent.

Les ordonnances vexatoires de Joseph II provoquèrent d'unanimes protestations; toutefois, les Luxembourgeois refusèrent de participer au soulèvement des provinces belges.

(1) Abbé Wampach. — La situation internationale du Luxembourg et le traité de Londres — 1898.